

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mai 2014

2014 DDEEES 1015G Aide financière et convention avec l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (ADDEL).

Mme Antoinette GUHL et Mme Pauline VERON, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose une aide financière à l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale pour la mise en œuvre du dispositif local d'accompagnement dans le secteur des services à la personne ;

Sur le rapport présenté par Mmes Antoinette GUHL et Pauline VERON, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à signer la convention annexée au présent projet de délibération, avec l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (3^e), pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement dans le secteur des services à la personne.

Article 2 : Une participation financière de 90.000 euros sera versée à l'association pour la réalisation du diagnostic et l'accompagnement des structures associatives des services à la personne.

Article 3 : La dépense correspondante, soit un montant total de 90.000 euros, sera imputée sur le chapitre 011 - nature 62878 – fonction D911 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2014.